

«La magie de la rente pétrolière» pointée du doigt

Le professeur Benabdallah : l'économie «va moins bien qu'on ne le croit»

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Djamel Belmadi, sélectionneur national
«Je ne supplierai
personne pour venir
en sélection»

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4929 - Mercredi 13 novembre 2019 - Prix : 10 DA

Page 24

38 semaines de mobilisation

Étudiants et citoyens marchent pour une justice indépendante

Page 2

L'économie sans inflation

Par Mohamed Habili

Pour la troisième fois cette année, la Fed, la banque centrale américaine, a baissé d'un autre quart de point son taux directeur, le faisant passer très nettement sous la barre des 2%, un niveau historiquement bas aussi bien en soi que pour sa durée, puisque il est en usage depuis 2008. Avant qu'elle ne se résolve à cette politique de baisse, la Fed était sur une trajectoire inverse, tenant tête à Donald Trump, qui n'avait jamais caché que pour lui le bon taux, c'est le taux le plus bas possible, donc au moins le taux zéro. Ce qui lui aurait fait prendre un virage en épingle à cheveux, c'est le ralentissement affectant l'économie mondiale dans son ensemble, principalement du fait de la guerre commerciale que le président des Etats-Unis a pris la responsabilité de mener contre la Chine. Mais également, du moins dans une certaine mesure, qu'elle se garde d'ailleurs de préciser, des incertitudes suscitées par le brexit. Un facteur qui ne peut pas être à l'œuvre en l'occurrence, puisqu'il n'est pas encore effectif. Que l'on sache, la Grande-Bretagne est toujours membre, économiquement du moins, de l'Union européenne. Comme pour les deux réductions précédentes, Jerome Powell, le président de la Fed, s'est livré à l'exercice malaisé consistant à expliquer pourquoi faut-il baisser les taux d'intérêt dans une économie censée enregistrer de bons résultats, en termes de croissance aussi bien qu'en termes d'emploi. En théorie, une baisse des taux d'intérêts s'impose dans un contexte de récession réelle ou menaçante, et de faible emploi.

Suite en page 3

Hausse inquiétante du taux de prévalence

Cinq millions de diabétiques en Algérie, le double d'ici à 2025



L'Association des diabétiques d'Alger a mis en garde contre la progression fulgurante du diabète en Algérie. Les chiffres sont là pour confirmer l'ampleur de l'épidémie. Le diabète évolue à grands pas et touche aujourd'hui 5 millions d'Algériens avec 30 000 nouveaux cas par an, et leur nombre devrait doubler d'ici à 2025 pour atteindre 10 millions de diabétiques, alerte l'Association. Lire page 2

Tizi Ouzou/Un véhicule emporté par la crue d'un oued

Une personne décédée et trois autres sauvées

Page 24

10^e Festival international de danse contemporaine

L'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie à l'honneur

Page 13

Hausse inquiétante du taux de prévalence

Cinq millions de diabétiques en Algérie, le double d'ici à 2025

■ L'Association des diabétiques d'Alger a mis en garde contre la progression fulgurante du diabète en Algérie. Les chiffres sont là pour confirmer l'ampleur de l'épidémie. Le diabète évolue à grands pas et touche aujourd'hui 5 millions d'Algériens avec 30 000 nouveaux cas par an, et leur nombre devrait doubler d'ici à 2025 pour atteindre 10 millions de diabétiques, alerte l'Association.

Par Louiza Ait Ramdane

Le diabète est un véritable fléau et est considéré comme un sérieux problème de santé publique. Selon le D Nadir, responsable au ministère de la Santé, le taux de prévalence du diabète est passé de 9 % pour atteindre 14 % en 2017. L'invité du Forum d'«El Moudjahid» Fayçal Ouhadda, président de l'Association des diabétiques d'Alger, tire également la sonnette d'alarme sur la croissance du diabète chez l'enfant. Ainsi, la maladie se manifeste de plus en plus tôt. Pas moins de 169 000 enfants sont diabétiques en Algérie, dont 1 million de type 1. Il est lié à la progression rapide de l'obésité chez les enfants, indique Ouhadda. Un constat alarmant, selon lui.

Fayçal Ouhadda lance un appel pour un changement radical des habitudes alimentaires des Algériens, notamment pour les enfants, afin de réduire les risques du diabète. Pour lui, les habitudes alimentaires des Algériens ont complètement changé. Le président de l'association incrimine notamment le pain, qui est bourré de sucre et de sel, et les boissons gazeuses, surtout que les producteurs ne respectent pas tous les doses en sucre dans les ingrédients. «Il y a de cela des années que nous avons tiré la sonnette d'alarme quant à ces producteurs de boissons qui ne respectent pas les normes internationales», affirme Ouhadda. Il indique que lutter contre les facteurs de risque, tels qu'une mauvaise alimentation, la sédentarité, une augmentation de l'obésité, permettrait de freiner la progression effrénée du fléau. Sur ce point, la responsable au ministère de la Santé indique que le ministère ainsi que celui de l'Industrie travaillent ensemble pour réduire ou supprimer carrément le sucre dans les produits alimentaires, notamment dans les boissons gazeuses.

La responsable au ministère de la Santé appelle à impliquer la famille dans la lutte contre la propagation du diabète en inculquant aux enfants un comportement et des habitudes alimentaires saines. Obésité et malbouffe, sont autant de facteurs auxquels il faut déclarer la guerre, selon elle. Selon la spécialiste, 66 % de femmes sont en surpoids, avec une tendance à développer un diabète. Le D Nadir révèle que l'étude lancée par le département de la Santé a montré que sur deux diabétiques connus, un autre est méconnu. L'effort pour elle est d'écarter le méconnu à travers l'instauration



PH: Soraya J. A.

de campagnes de dépistage mobile menées au niveau national.

Urgence de créer des structures spécialisées dans le pied diabétique

Le président de l'Association des diabétiques d'Alger a révélé les manques enregistrés dans la prise en charge du diabète. M. Ouhadda a déploré surtout «les manques enregistrés dans la

prise en charge du pied diabétique». «En effet, beaucoup de patients sont entraînés d'une structure à une autre, d'un établissement public de santé de proximité au CHU», regrette-t-il. Pour M. Ouhadda, il est urgent de créer des «structures» qui réunissent toutes les disciplines possibles : néphrologie, diabétologie... pour que le pied diabétique puisse être pris en charge efficacement. Pour le D Nadir, responsable au ministère de la Santé, c'est cette option pluridisciplinaire

qui pose problème. Il s'agit, selon elle, d'un problème d'organisation, car le pied diabétique nécessite la mobilisation de plusieurs spécialistes. Concernant le médicament, elle rassure qu'«aucun médicament pour les diabétiques n'est en rupture».

Le président de l'Association des diabétiques a soulevé un autre problème qui persiste depuis des années, le non-remboursement des seringues à insuline, des pics pour les stylos

à insuline, ainsi que des lancettes de l'autopiqueur du lecteur de glycémie. «Cela revient cher au malade», indique Fayçal Ouhadda. Encore une fois, un appel est lancé aux concernés des deux ministères, de la Santé et du Travail, pour leur remboursement en urgence. Il appelle aussi les autorités responsables et la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) à ajouter la pompe à insuline à la liste des médicaments remboursés aux diabétiques. L. A. R.

38 semaines de mobilisation

Étudiants et citoyens marchent pour une justice indépendante

Des milliers de manifestants (étudiants et citoyens), déterminés plus que jamais à marquer l'histoire et à obtenir gain de cause, sont sortis hier à Alger et dans d'autres villes du pays. Cette marche est intervenue au lendemain de la condamnation de 22 manifestants à 12 mois de prison. Les marcheurs ont donc réclamé à la justice de revoir son verdict «injuste» et de libérer les autres détenus d'opinion.

Les portraits des détenus d'opinion étaient plus nombreux que d'habitude. Les marcheurs ont dédié ce 38^e mardi à ceux qui ont été condamnés «injustement» à un an de prison pour avoir brandi le drapeau amazigh. Dès 10h du matin, les étudiants, rejoints comme d'habitude par un nombre incalculable de citoyens, se sont rassemblés à la place des Martyrs. Ils ont entonné l'hymne national avant de commencer ce nouveau mardi pluvieux. Les manifestants ont alors marché vers la Grande Poste, arpentant les différentes rues de la capitale. Ils ont dénoncé hier «aadalat el téléphone» (la justice du téléphone),



PH: Soraya J. A.

puisqu'ils ont été condamnés à 12 mois de prison, dont le procès a eu lieu lundi, ont finalement été condamnés à 12 mois de prison. Ils ont exigé une justice libre et indépendante qui n'adhère à aucune «puissance», sauf celle de la loi. On pouvait lire sur les pancartes : «Quand l'injustice devient loi, la résistance devient devoir» ou encore «Krahna men aadalet el téléphone» (on en a marre de la justice du téléphone), «Libérez la justice», «Libérez les détenus d'opinion». Ils ont exigé, en outre, l'annulation de l'élection présidentielle prévue le

12 décembre et réaffirmé leur détermination à ne pas voter ce jour-là, scandant : «Makanch el vote maâ el issaba» (pas de vote avec la issaba) «Eli ivoti khayen watanih» (celui qui votera, sera un traître). Lors de cette mobilisation qui demeure pacifique, les marcheurs ont réitéré leur attachement aux revendications formulées depuis le début de ce mouvement populaire, le 22 février dernier, reprenant pratiquement les mêmes slogans, appelant notamment au départ de tous les symboles de l'ancien régime et réclamant l'indépen-

dance de la justice, l'instauration d'un Etat de droit et l'application des articles 7 et 8 de la Constitution, consacrant la souveraineté du peuple. Ils ont également affiché leur détermination à poursuivre leur mobilisation pacifique et insisté sur leur opposition à toute ingérence étrangère dans les affaires internes du pays. Les marcheurs ont aussi dénoncé l'approbation de la loi sur les hydrocarbures, scandant «Baâtou leblad yal khawana» (vous avez vendu le pays, traîtres) ou encore «à la pouvelle qanou el mahrouqat» (à la pouvelle la loi sur les hydrocarbures), «ntouma baatouha wa hna nrej3ouha» (vous avez vendu le pays, nous le récupérons). Des marches similaires ont été organisées dans certaines villes du pays à l'image d'Oran, Annaba, Constantine, Béjaïa, où les étudiants ont scandé des slogans exigeant la libération des détenus d'opinion arrêtés durant les marches des mardis et vendredis. Ils ont aussi revendiqué une presse libre et une justice indépendante.

Thinhine Kouchi

«La magie de la rente pétrolière» pointée du doigt

Le professeur Benabdallah : l'économie «va moins bien qu'on ne le croit»

■ *L'économie nationale «s'est appauvrie depuis quarante ans, alors qu'elle manifestait des apparences de richesse, notamment avec l'appui des réserves de change qui ont pu atteindre les 200 milliards de dollars et le fonds de régulation des recettes (FRR)». C'est en effet ce qu'a déploré hier Youcef Benabdallah, professeur en économie, à la Radio nationale, qui plaide pour des réformes économiques structurelles à engager incessamment, faute de quoi, «dans 10 ans, le pays sera sur les genoux».*

Par Lynda Naili

A ce titre, regrettant que les données liées aux aspects financiers «ne sont pas reliées aux aspects réels de l'économie nationale», estime en effet que l'Algérie devrait œuvrer à générer des flux financiers correspondant à la productivité réelle de son économie, et ce, en réduisant sa dépendance aux hydrocarbures. A ce propos, se référant à ce qu'il a appelé «la magie de la rente pétrolière», il a estimé que celle-ci permet de masquer les caractéristiques réelles de l'économie. On attend, dit-il, que les finances aillent mal pour finalement découvrir que l'économie «va moins bien qu'on ne le croit».

Et pour cause, appuiera l'économiste sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale, l'économie nationale «s'est appauvrie depuis quarante ans, alors qu'elle manifestait des apparences de richesse notamment avec l'appui des réserves de change qui ont pu atteindre les 200 milliards de dollars et le fonds de régulation des recettes (FRR)». Une situation préoccupante résultat, dira-t-il, d'une priorité accordée à l'exploitation des ressources pétrolières, et dont les conséquences sont

qu'«on se retrouve dans un pays qui a complètement raté son industrialisation». D'où, dira-t-il, la nécessité de réfléchir aux méthodes pour produire de la richesse sans recourir au pétrole ni épuiser les réserves de change du pays. Pour lui, il s'agit pour les pouvoirs publics et décideurs d'engager des réformes structurelles à même de générer des flux financiers correspondant à la productivité concrète d'une économie bâtie jusque-là sur l'exploitation des hydrocarbures. «C'est le chantier difficile et douloureux qui attend les Algériens et les prochains gouvernants», prévient-il. «Toujours dans l'attente, le pays est tétanisé, alors que, une échéance mauvaise arrive à grands pas. Si l'on continue sur la même voie, d'ici à 10 ans, on sera sur les genoux», d'où l'impérieuse nécessité d'entreprendre des réformes de toute urgence, sur la base d'un «consensus» avec l'ensemble des acteurs de la société, ajoutera-t-il. De ce fait, afin de pallier cette situation et pour bâtir une économie nationale solide, Youcef Benabdallah recommande de «rétablir les équilibres financiers, notamment au niveau du budget de l'Etat», appelant à développer «une capacité rég-



P.H.D. R.

lienne pour débusquer des réserves financières». Il s'agit également de «réduire le déficit de la balance des paiements en réussissant la bataille de l'export à travers une production nationale solide et de qualité pour diversifier les recettes d'exportation et ainsi réduire la vulnérabilité de l'économie nationale vis-à-vis de l'extérieur». A cela, il plaidera également en faveur d'un investissement public orienté vers la productivité économique et non vers la demande publique. Et d'appeler ainsi à la mise en place d'un système d'incitation en faveur des investissements locaux. En outre, s'agissant des

investissements directs étrangers (IDE), l'économiste estimera nécessaire d'orienter ces derniers vers les secteurs à forte valeur ajoutée. D'où, selon lui, l'impératif d'une part, d'élaborer une stratégie nationale en vue de diriger les IDE vers les secteurs, principalement le secteur industriel, permettant une transformation structurelle de l'économie nationale, et d'autre part, mettre en place une stratégie de développement sur le long terme qui «assure une stabilité institutionnelle aux investisseurs» qu'ils soient nationaux ou étrangers.

L. N.

Séparation du régime fiscal dans le domaine des hydrocarbures des lois de finances

APN: inquiétudes des députés

Des membres de l'APN ont estimé, mardi, que le projet de loi organique modifiant et complétant la loi relative aux lois de finances pourrait créer «une sorte d'instabilité législative» ou vider la loi de finances de son contenu. Lors d'une séance plénière présidée par Slimane Chenine, président de l'APN, en présence des ministres des Finances, Mohamed Loukal, de l'Energie, Mohamed Arkab, et des Relations avec le Parlement, Fathi Khouil, consacrée au débat de l'amendement proposant de séparer le régime fiscal applicable en matière d'hydrocarbures en ce qui concerne les activités à venir, de la loi de finances, à travers la révision de l'article 18 de l'actuelle loi organique, les députés de l'APN, toutes obédiences politiques confondues, ont été unanimes à dire que la modification, de nouveau, de la loi organique relative aux lois de finances une année après son amendement donnait une mauvaise impression sur la stabilité de la législation algérienne. A ce titre, la députée du parti du Front de libération nationale

(FLN), Soumia Khelifi a indiqué que «l'instabilité législative consacrée par cet amendement pourrait entraver l'investissement en Algérie», affirmant que la séparation du régime fiscal des hydrocarbures des lois de finances constituait «une violation de l'article 19 de la Constitution». De son côté, le député du même parti, Benlakhdar Naoum a mis en garde contre «l'instabilité politique et économique qui découvrira certainement les investisseurs», soulignant à ce propos, la nécessité d'adopter «une vision économique réelle et prospective». Pour sa part, le député de la même formation politique, Ilyes Saadi s'est dit consterné du changement permanent des législations, outre leur proposition rapide sans pour autant laisser aux députés suffisamment de temps pour les examiner. Hakim Berri du Rassemblement national démocratique (RND) considère que l'amendement proposé consacre «l'instabilité de la législation algérienne et le manque de prospective», alors que le député Lakhdar Sidi Athmane du même parti a fait part de ses appréhen-

sions quant à l'«ambiguïté» de cet amendement. Sidi Athmane a également indiqué que le régime fiscal est un ensemble complémentaire indissociable, d'autant que le nouveau projet de loi sur les hydrocarbures propose, selon lui, «plusieurs exceptions» qui pourraient déboucher sur des exonérations fiscales, s'interrogeant sur «l'état de la coordination entre les ministères de l'Energie et des Finances sur le premier amendement qui a concerné la loi organique des lois de finances l'année dernière». La députée Badra Ferhik, du groupe des indépendants s'est interrogée sur la logique de l'amendement d'une loi, un an après sa modification, se disant consternée par «l'improvisation et le manque de prospective» chez le gouvernement. La loi organique relative aux lois de finances 84-17, qui a été modifiée l'année dernière, autorise la législation fiscale en dehors des lois de finances dans plusieurs secteurs, ce qui encouragera, selon elle, d'autres secteurs à promulguer leurs propres lois fiscales. «Si on persiste sur cette

voie, nous ne laisserons rien aux lois de finances», a-t-elle ajouté, s'interrogeant sur «la qualité du contrôle auquel sera soumise la législation fiscale relative aux hydrocarbures». L'article 18 de la loi organique actuelle (18-15) stipule que «seules les lois de finances prévoient des dispositions relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature ainsi qu'en matière d'exonération fiscale». Cependant, pour permettre au nouveau projet de loi sur les hydrocarbures présenté à l'APN pour débat, de prévoir des dispositions fiscales, le ministère de l'Energie a proposé l'amendement de cet article en permettant au secteur des hydrocarbures de posséder sa propre fiscalité et en séparant cette dernière des lois de finances. A cet effet, un nouvel alinéa a été rajouté à l'article 18 stipulant que le régime fiscal applicable aux activités à venir liées au secteur des hydrocarbures pourrait être introduit à «un statut particulier» en «excluant les dispositions relatives aux exonérations fiscales». Y. B./APS

LA QUESTION DU JOUR

L'économie sans inflation

Suite de la page une

Ce n'est pas ainsi que se présente l'économie américaine, qui d'après une opinion communément partagée dans ce pays, celui-ci connaît la plus longue phase d'expansion de son histoire. En bonne logique économique, ou du moins au regard de ce qui jusqu'à la crise de 2007/2008 passait pour la science économique, au cours d'une phase d'expansion, il faut au contraire prendre des mesures non pas de relance, se traduisant entre autres par une expansion monétaire, mais par une politique visant à maîtriser l'inflation. Ainsi donc, à la plus longue phase d'expansion a correspondu la plus longue durée de taux d'intérêts bas comme ils ne le furent jamais auparavant. Cette contradiction n'est pas propre aux Etats-Unis, mais à tout l'Occident. Les taux d'intérêts sont d'ailleurs aujourd'hui plus bas en Europe, où ils sont devenus négatifs, au profit de certains Etats tout au moins. Pour bas qu'ils soient, la croissance n'en reste pas moins au ras du sol. Mais il est quelque chose de commun aux Etats-Unis et en Europe. C'est le fait que rien ne parvient à faire en sorte que l'inflation atteigne enfin la cible des 2%. Une expansion monétaire sans exemple dans l'histoire est reconduite depuis maintenant plus d'une décennie qui s'accompagne d'une inflation inférieure à 2%. N'est-ce pas là la meilleure preuve que le véritable mal qui ronge les grandes économies occidentales s'appelle la déflation ? Pendant dix ans, les autorités économiques et monétaires en Occident ont cherché pardessus tout à revenir à une politique monétaire conventionnelle, c'est-à-dire à celle qui fait, ou plus exactement qui faisait consensus parmi les économistes. En 2018 encore, cet objectif était clairement affiché par la Fed. Il faut revenir aux tables de la Loi, disait-on en quelque sorte, avant que le ciel ne nous tombe sur la tête. Et puis, comme de guerre lasse, certains ont commencé à dire autour d'eux : mais peut-être qu'on a changé d'époque, et que les vérités d'hier n'ont plus cours aujourd'hui ? En attendant qu'un nouveau Keynes ne vienne nous révéler le fin mot de tout cela, il faut peut-être commencer par admettre le fait inexplicable, le fait brut. A savoir que l'expansion monétaire non seulement ne donne plus l'inflation en Occident mais même lui est nécessaire pour ne pas sombrer dans quelque chose de pire encore : la déflation.

M. H.

Accord pour une durée de huit ans

Renouvellement d'un nouveau contrat d'approvisionnement de l'Italie en gaz algérien

■ La compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach et le groupe énergétique italien Edison ont signé, hier à Alger, un accord portant sur le renouvellement d'un contrat de vente/achat de gaz naturel algérien au profit de l'Italie pour une durée de huit ans.



PH: D. R.

Par Hocine D.

Le contrat a été paraphé, pour le côté algérien, par le vice-président chargé de l'activité commercialisation, Hachemi Mazighi, et pour le côté italien, par le directeur exécutif d'Edison, Nicolas Monti, en présence du P-dg de Sonatrach, Rachid Hachichi, et du vice-président chargé du management et gaz du groupe Edison, Pierre Vergerio. Cet accord, précédé par d'autres renouvellements de contrats respectivement avec les italiennes Eni et Enel, permettra à Sonatrach de consolider sa position sur le marché italien et demeurer l'un de ses principaux fournisseurs en gaz naturel. A cet effet, M. Mazighi a expliqué à travers cet accord, outre ceux conclus avec Eni et Enel, Sonatrach va sécuriser un niveau de placement de 13 milliards de M/an de gaz naturel livré sur le marché italien à travers le gazoduc

«Trans-mediterranean pipeline», appelé également gazoduc «Enrico Mattei», jusqu'à 2027, avec possibilité d'aller jusqu'à 2029 (deux ans optionnels). M. Mazighi a précisé, dans le

même sens, qu'avec ces 13 milliards de M/an de gaz naturel, et en ajoutant les contrats qui sont actuellement en cours de finalisation, Sonatrach atteindra, en 2021, «le taux de 60 % des capa-

cités de transport du gazoduc Enrico Mattei», fruit du partenariat conclu en 1977 entre Sonatrach et Eni. Pour sa part, M. Monti s'est dit «très heureux» de la signature de cet accord de renouvellement «très important» pour Edison, pour l'Italie, et également pour les relations entre les deux parties. Il a rappelé que le premier contrat entre Sonatrach et Edison avait commencé en 2008 et à travers cet accord, il sera prolongé jusqu'à 2028 avec deux ans additionnels en option. Soulignant l'importance du marché gazier de l'Italie, ayant une moyenne de consommation de 70 milliards de M/an, notamment dans le contexte de la transition énergétique du pays et la production de l'électricité, il a expliqué que ce nouveau contrat permettra de «renforcer la position de Edison mais également celle de Sonatrach sur le marché italien». Se disant «satisfait» du niveau de la coopération entre Sonatrach et Edison, M.

Monti a souhaité la voir s'élargir à d'autres domaines d'activités, notamment les énergies renouvelables. Le P-dg de Sonatrach a, pour sa part, indiqué que cet accord, qui prendra effet à partir de 2020, entre dans le cadre des renouvellements des contrats de vente/achat de gaz naturel de Sonatrach avec ses partenaires étrangers, ajoutant que son groupe «continuera ses efforts pour vendre toute sa production destinée à l'exportation». Qualifiant Edison de «partenaire principal» pour le groupe Sonatrach, M. Hachichi a rappelé que ce groupe est également partenaire de Sonatrach au niveau des blocs 351 C et 352 C au champ gazier Reggane Nord, avec une production commune de 3,5 milliards de M/an de gaz naturel par an. M. Hachichi a, à cette occasion, appelé le groupe Edison à continuer sa relation gagnant-gagnant avec le groupe Sonatrach.

H. D./APS

Commerce à El Tarf

Plus de 1 600 procès-verbaux en neuf mois

Les agents de contrôle et de la répression de la fraude relevant de la direction du commerce de la wilaya d'El Tarf ont dressé, durant les neuf premiers mois de l'année en cours, 1 632 procès-verbaux (PV) à l'encontre des commerçants contrevenants à la réglementation en vigueur, a-t-on appris, hier, auprès des services de la DCP. Au cours de la même période, 9 868 opérations de contrôle ont été effectuées et se sont soldées par 1 639 infractions à la réglementation, notamment la non-conformité des produits mis à la vente et la transparence des pratiques commerciales, a ajouté le directeur local du commerce, Omar Chaabna. La valeur des marchandises non facturées proposées à la vente, relevée durant cette même

période, était de l'ordre de 2 933 299,00 dinars, a souligné la même source, rappelant que les opérations de contrôle ont été intensifiées durant le mois de carême, «période durant laquelle des commerçants véreux n'hésitaient pas à user de divers stratagèmes pour tirer un maximum de profit». Pas moins de trois tonnes et demie de produits impropres à la consommation, d'une valeur globale de 1 169 951,00 dinars, ont été également saisies à la période indiquée, a ajouté la même source qui a fait état de la fermeture de 138 locaux commerciaux. Les principales infractions constatées en matière de contrôle des pratiques commerciales portent sur le défaut d'affichage des prix et tarifs (856 PV), le défaut de registre du commerce (97

PV) ainsi qu'au défaut de facturation et la non-conformité des factures (28 PV), a-t-on noté. En matière de contrôle de conformité et de la répression des fraudes, la même source a indiqué que les équipes de contrôle ont dressé 234 PV pour défaut d'hygiène aux différents stades de fabrication et commercialisation des produits alimentaires, 6 autres pour non-respect de l'obligation d'informer le consommateur à travers l'étiquetage des produits mis en vente ainsi que 44 autres PV pour la mise en vente de produits non conformes en matière de spécifications microbiologiques ou physico-chimiques des produits de large consommation et enfin 141 PV pour absence d'autocontrôle.

M. L.

Accidents de la route

5 morts et 20 blessés en 24 heures

Cinq personnes ont trouvé la mort et 20 autres ont été blessées dans trois accidents de la circulation, survenus lors des dernières 24 heures, indique hier un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Ouargla où trois personnes sont décédées et 18 autres blessées, suite à

une collision entre un bus et deux camions, survenue sur la RN 03 dans la commune El Hadjira. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 45 personnes incommodées par le monoxyde de carbone (CO) émanant d'appareils de chauffage et de chauff-

fe-bains à Naâma, Bordj Bou Arréridj, Djelfa, Sidi Bel Abbès, Alger, Oum El Bouaghi, Bouira et Batna, selon le même bilan. D'autre part, quatre personnes sont mortes intoxiquées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffages à Sidi Bel Abbès, Médéa et Oum El Bouaghi. En outre, les secours de la

Protection civile sont intervenus lundi soir à Tizi Ouzou pour sauver quatre personnes à bord d'un véhicule emporté par les crues d'oued Boubhir, dans la commune de Bouzeguene. Trois de ces personnes ont été sauvées, alors que la quatrième a été repêchée morte ce matin à 10h45, précise la même source. K. L.

Une route fermée à Alger-Centre

Explosion d'une conduite principale d'eau potable

Une conduite principale d'eau potable a explosé hier matin près du Jardin de l'horloge florale à Alger-Centre, causant la fermeture de la route et la coupure du gaz et de l'eau potable dans quelques quartiers adjacents, a-t-on appris du président de l'Assemblée populaire communale (APC) d'Alger-Centre, Abdelhakim Bettache. L'explosion, qui s'est produite tôt le matin, serait provoquée, selon M. Bettache, par «une pression de l'eau sur la conduite principale» qui se trouve près du Jardin de l'horloge florale au boulevard Khemisti, causant une fuite de gaz qui a nécessité l'intervention de la Protection civile et des services techniques de la Sonelgaz et de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL).



PH: A. E. SORAYELI, A.

Assurant que le site avait été «sécurisé» et la route adjacente fermée jusqu'à la répa-

ration de la panne, il a fait savoir que les rues voisines connaîtront des coupures

de gaz et d'eau. Suite à cet incident, qui s'est produit non loin de l'avenue Pasteur, la SEAAL a mobilisé ses unités techniques sur place pour réparer la panne au niveau de la conduite principale, a indiqué un communiqué de l'Algérienne des eaux (ADE). L'alimentation en eau potable sera suspendue au niveau du boulevard Khemisti ainsi que les rues Larbi Ben M'hidi, Asselah Hocine, Abane Ramdane et docteur Saâdane jusqu'au parachèvement des travaux de réparation. Pour réduire les désagréments, la SEAAL a mis en place un dispositif de citernage afin d'alimenter en priorité les établissements publics et hospitaliers.

Y. N.

Pétrole

Le panier de l'Opep grimpe à 62,26 dollars le baril

■ Le prix du panier de quatorze pétroles bruts (ORB), qui sert de référence à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), a grimpé lundi à 62,26 dollars, selon les données de l'Organisation publiées hier sur son site web.

Par Salem K.

Le prix de l'ORB s'était établi à 61,89 en fin de semaine écoulée. Introduit en 2005, le panier de référence de pétrole brut de l'Opep comprend actuellement le Sahara Blend (Algérie), Girassol (Angola), Djen (Congo), Oriente (Equateur), Zafiro (Guinée équatoriale), Rabi light (Gabon), Iran Heavy (Iran), Basra Light (Irak), Kuwait Export (Koweït), Es-Sider (Libye), Bonny Light (Nigeria), Arab Light (Arabie saoudite), Murban (Emirats arabes unis) et Mery (Venezuela).



PHOTO: R.

Le même jour, les prix de l'or noir ont terminé en baisse

A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier s'est déprécié de 33 cents, ou 0,5 %, pour finir à 62,18 dollars. A New York, le baril de WTI pour décembre a reculé de 38 cents ou 0,7 %, pour clôturer à 56,86 dollars. La semaine dernière, le baril de Brent avait gagné 1,3 % et le baril de WTI était monté de 1,9 %. Selon des analystes, les prix restent affectés par les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis. D'autre part, l'Iran qui est membre de l'Opep a annoncé

dimanche avoir découvert un gisement susceptible d'augmenter d'un tiers les réserves prouvées de son pays. Cette annonce a été revue à la baisse lundi. «Compte tenu des caractéristiques du gisement et des techniques que nous avons à l'heure actuelle, la quantité (de pétrole) extractible (dans ce nouveau gisement) est de 2,2 milliards de barils», a déclaré, lundi, le ministre iranien du Pétrole, Bijan Namdar Zanganeh. L'Iran dispose des quatrièmes réserves prouvées de pétrole au monde, derrière le Venezuela, l'Arabie saoudite et le Canada, avec 155,6 milliards de barils, selon la dernière édition du «Bilan statistique de l'énergie mondiale» publié chaque année par le groupe pétrolier britannique BP. Hier, les prix du pétrole étaient en hausse en cours d'échanges européens. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier valait 62,64 dollars à Londres, en hausse de 0,76 % par rapport à la clôture de lundi. Dans ce contexte, l'Opep tiendra plusieurs réunions en début décembre prochain à Vienne (Autriche). Il s'agit de la 17^e réunion du Comité ministériel conjoint de suivi de l'accord Opep-non Opep (JMMC). Le JMMC a été créé à la suite de la 171^e Conférence ministérielle de

l'Opep du 30 novembre 2016 et de la «Déclaration de coopération» de la réunion ministérielle mixte Opep-pays non membres de l'Opep tenue le 10 décembre 2016. Ce Comité est chargé de veiller à ce que ces objectifs soient réalisés grâce à la mise en œuvre des ajustements volontaires de la production du pétrole des pays Opep et non Opep. Le JMMC est composé de sept pays membres de l'Opep (Algérie, Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Irak, Koweït, Nigeria et Venezuela) et de deux pays non membres de l'Organisation (Russie et Kazakhstan). Cette rencontre sera suivie de la 117^e Conférence ministérielle de l'Organisation, puis la septième réunion de l'Opep+. Ces deux dernières sont très attendues, même si rien n'a été encore annoncé sur de nouvelles réductions de la production. Lors des dernières réunions de l'Opep et ses partenaires, l'accord portant une baisse conjointe de la production de 1,2 million de barils a été reconduit pour une durée supplémentaire allant du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 31 mars 2020. Depuis 2016, l'Organisation et ses partenaires, à leur tête la Russie, se sont engagés pour une limitation volontaire de leur production afin de soutenir les cours.

S. K./APS

APN

Loukal met en avant l'importance de l'amendement de la loi organique relative aux lois de finances

Le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a présenté, hier à l'Assemblée populaire nationale (APN), le projet de loi organique modifiant et complétant la loi organique 18-15 relative aux lois de finances qui propose la séparation du régime fiscal du secteur des hydrocarbures. Lors d'une séance plénière présidée par Slimane Chenine, président de l'Assemblée, à laquelle a pris part le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab et le ministre des Relations avec le parlement, Fethi Khouil, M. Loukal a présenté

le contenu du projet d'amendement qui propose la révision de l'article 18 de la loi actuelle stipulant que «seules les lois de finances prévoient des dispositions relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature ainsi qu'en matière d'exonération fiscale». Cependant, pour permettre au nouveau projet de loi sur les hydrocarbures présenté à l'APN pour débat, de prévoir des dispositions fiscales, le ministère de l'Energie a proposé l'amendement de cet article en permettant

au secteur des hydrocarbures de posséder sa propre fiscalité et en séparant cette dernière des lois de finances. A cet effet, un nouvel alinéa a été rajouté à l'article 18 stipulant que le régime fiscal applicable aux activités à venir liées au secteur des hydrocarbures pourrait être introduit à «un statut particulier» en «excluant les dispositions relatives aux exonérations fiscales». Le ministre a précisé que les activités à venir concernées comprendront l'exploration, l'exploitation et la production, ajoutant que cette séparation est

«exceptionnelle» pour les activités à venir des hydrocarbures. Cet amendement aura à renforcer le rôle de Sonatrach en sa qualité d'opérateur économique dans le développement du pays à travers l'introduction de la flexibilité nécessaire dans ses négociations avec ses partenaires étrangers, en vue de relancer les activités de prospection et d'exploration en stagnation depuis des années. La négociation des partenaires de Sonatrach directement avec la société nationale sur les détails de la fiscalité appliquée aux contrats de part-

nariat dans les domaines de prospection et d'exploration «leur donnera la confiance et mettra fin à la bureaucratie dans ce domaine». Amendée l'année dernière à travers l'introduction de réformes de fond, la loi organique 17-84 relatives aux lois de finances autorisait, en son article 13, la possibilité de la législation fiscale à travers d'autres textes que les lois de finances, notamment en ce qui concerne la loi sur les hydrocarbures. Cette possibilité a été annulée par l'article 18 de la loi 18-15.

Fatah B.

Après un faible premier semestre

Automobile : Nissan abaisse ses objectifs 2019/2020

Le constructeur automobile nippon Nissan a abaissé hier ses prévisions de résultats pour l'exercice 2019/20, en raison de performances au premier semestre inférieures à ses attentes, de taux de change défavorables et du ralentissement du marché automobile notamment. Nissan table désormais sur un bénéfice net de 110 milliards de yens (environ 913 millions d'euros) pour son exercice annuel qui s'achèvera le 31 mars prochain, contre une prévision précédente de 170 milliards de yens, selon un communiqué. Il a aussi revu en baisse son objectif

de bénéfice d'exploitation annuel, passé de 230 à 150 milliards de yens, ainsi que son objectif de chiffre d'affaires, abaissé à 10 600 milliards de yens (88 milliards d'euros) contre une prévision de 11 300 milliards de yens auparavant. Le groupe, allié du français Renault, a aussi fait état hier d'une chute de 54,8 % sur un an de son bénéfice net au deuxième trimestre, à 59 milliards de yens (environ 490 millions d'euros). Son bénéfice d'exploitation a sombré encore davantage (-70,4 % à 30 milliards de yens) tandis que ses ventes ont baissé

de 6,6 % à 2 630,7 milliards de yens (21,8 milliards d'euros). Sur le trimestre écoulé, les ventes de Nissan en Chine «ont été supérieures à celles du marché», mais ses ventes dans les autres principales zones, comprenant les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, «ont sous-performé ces marchés», a déclaré le futur directeur financier Stephen Ma, lors d'une conférence de presse au siège du groupe à Yokohama (banlieue ouest de Tokyo) qui a duré à peine 30 minutes. Le groupe a entamé cette année une vaste restructuration de ses capacités de produc-

tion, devant passer par la suppression de 12 500 emplois dans le monde d'ici à 2023. Depuis l'éviction il y a près d'un an du patriarche de l'alliance Renault-Nissan, Carlos Ghosn, interpellé puis inculpé au Japon pour malversations financières présumées, Nissan a effectué un virage à 180 degrés en décidant de rompre avec la course aux volumes et de normaliser ses ventes en réduisant les mesures incitatives et campagnes de promotion. Ces décisions commencent à porter leurs fruits, a assuré M. Ma, en citant notamment un bénéfice

d'exploitation en Amérique du Nord «proche de son niveau d'il y a un an» au deuxième trimestre. «Nous sommes concentrés en priorité sur une croissance de long terme, durable, ainsi que sur le redressement de Nissan aux Etats-Unis», a-t-il rappelé. Sur les détails du plan de restructuration et d'éventuelles nouvelles mesures, M. Ma a botté en touche, alors que la future gouvernance du groupe, sous l'égide du nouveau directeur général Makoto Uchida, doit arriver aux commandes à partir du 1^{er} décembre.

R. E.

Intempéries

L'Armée intervient à Sidi Bel-Abbès pour désenclaver les localités touchées

■ Les éléments de l'ANP «ont prêté aide et assistance aux citoyens et procédé au déneigement des routes et pistes bloquées».

Par Yanais B.

Des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont procédé au désenclavement de plusieurs localités touchées par de fortes chutes de neige dans la wilaya de Sidi Bel-Abbès, en prêtant aide et assistance aux citoyens et au déneigement des routes et pistes bloquées, indique lundi un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«En exécution des instructions du général de corps d'Armée, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, relatives à l'intervention rapide des unités de l'ANP déployées dans les localités ayant enregistré des perturbations climatiques, et dans le cadre de leurs missions humanitaires, des détachements de l'ANP relevant du secteur militaire de Sidi Bel-Abbès (2^e Région militaire), sont intervenus dans les régions de Rdjem Demouch, Sidi Chouaib, Dhaya, Oued-Sbaa et Tamlaka sur la route nationale 13 ainsi qu'au niveau de l'intersection de Tamlaka et Oued Sbaa vers Titin Yahia, afin de désenclaver ces

localités qui ont connu de fortes chutes de neige», précise la même source. Les éléments de l'ANP «ont prêté aide et assistance aux citoyens et procédé au déneigement des routes et pistes bloquées». Le Haut Commandement de l'ANP «réaffirme la mobilisation permanente de ses unités pour l'intervention, le désenclavement, le soutien et la solidarité avec les citoyens dans toutes les régions sinistrées et cela en mobilisant les moyens humains et matériels nécessaires», ajoute le communiqué.

Y. B./APS



Chlef

Affectation d'un quota supplémentaire de 1 000 logements

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Beldjoud a annoncé, lundi, l'affectation au profit de la wilaya de Chlef d'un quota supplémentaire de 500 logements promotionnels aidés (LPA) et 500 aides au logement rural.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de travail et d'inspection à la wilaya, le ministre a indiqué que «les

autorités locales ont présenté à son département ministériel des demandes pour des quotas supplémentaires dans le cadre des programmes de logement, c'est ce qui a été fait à travers l'attribution de 500 LPA et 500 aides au logement rural».

«Une enveloppe financière de 800 millions de DA a été affectée et ce pour entamer les travaux d'urgence d'aménagement et

d'installation des réseaux dans plusieurs projets d'habitat dont les travaux enregistrent un avancement remarquable, permettant ainsi de les livrer dans les tout prochains jours», a ajouté le ministre. Evoquant le programme AADL dans la wilaya, M. Beldjoud a rassuré les souscripteurs à cette formule de logement de la réception durant le prochain semestre d'un quota

important au niveau du site Oued Sly (près de 3 500 unités) après y avoir enregistré «nombre de difficultés ayant entravé les travaux». A ce propos, des décisions strictes ont été prises notamment à l'encontre des entreprises défaillantes et contre lesquelles des rapports ont été soulevés concernant la qualité.

Par ailleurs, le ministre de l'Habitat a inauguré une école primaire et un collège et inspecté plusieurs projets de logement dans les communes de Chlef, Ténès, Ouled Fares, Oued Sly et El Karimia où il a procédé à la pose de la pierre pour entamer les travaux de réalisation de 200 logements de type location-vente.

Hafid B.

Nâama

Proposition prochaine d'un changement du tracé du chemin de fer hors tissu urbain

Une proposition d'un changement du tracé du chemin de fer traversant le centre urbain de la ville de Nâama se fera prochainement, a annoncé lundi le wali, Mohamed Hadjar.

En réponse aux représentants des citoyens ayant observé lundi un sit-in devant le siège de la wilaya revendiquant un changement de l'itinéraire du chemin de fer traversant le centre-ville de Nâama, il a souligné que cette ligne sera au programme de la prochaine visite ministérielle

dans la wilaya pour régler ce problème soulevé depuis plusieurs années.

Mohamed Hadjar a fait savoir aux protestataires que l'Agence nationale des études et du suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anisref) a lancé un appel d'offres pour la réalisation de 6 viaducs au niveau de la ligne (Mécheria-Béchar) traversant les zones urbaines des communes de Nâama, Mécheria et Ain Sefra comme une des solutions de

principe pour la prévention contre les risques lors du passage des trains au sein du tissu urbain. Des dizaines d'habitants de la commune de Nâama se sont rassemblés lundi devant le siège de la wilaya après avoir bloqué la circulation routière au centre-ville, réclamant le changement du tracé du chemin de fer en dehors du tissu urbain, a-t-on constaté.

Les protestataires dont plusieurs jeunes ont brandi, au niveau du boulevard principal

du centre-ville de Nâama, des slogans dont «nécessité de changer le tracé du chemin de fer comme priorité urgente» et «notre vie est en danger», avant de se disperser dans le calme.

Dans des déclarations à l'APS, des protestataires ont revendiqué une intervention urgente des pouvoirs publics pour changer l'itinéraire de cette ligne en dehors de la ville, soulignant que le passage du train constitue un véritable danger.

K. L.

Cnac de Sétif

Financement depuis janvier dernier de 122 projets

Cent vingt-deux projets d'investissement ont été financés à Sétif depuis début 2019 jusqu'à ce mois de novembre dans le cadre de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac), a-t-on appris lundi de responsables de ce dispositif d'aide à l'emploi.

Le nombre de projets financés par la Cnac a connu une augmentation de 23% par rapport à la même période de l'année 2018 avec 93 dossiers financés, a affirmé à l'APS le chargé de la communication et de l'information auprès de l'Agence de Sétif de la Cnac, Abedlouahab Chetibi.

Les projets financés durant l'année en cours ont permis l'ouverture de 315 postes de travail portant le nombre de postes d'emploi créés depuis 2004 dans le cadre de la

Cnac à environ 9 800 postes selon la même source.

De janvier 2019 à fin octobre, 359 dossiers ont été déposés auprès de la Cnac par des porteurs de projets contre 193 dossiers déposés en 2018, soit une augmentation de 46%, a fait savoir la même source.

Depuis la création de la Cnac en 2004 jusqu'à novembre 2019, il a été procédé au recouvrement de 59% des dettes auprès des bénéficiaires des crédits de financement qui ont concrétisé leurs projets dans divers secteurs, a souligné M. Chetibi qui a mis l'accent sur l'importance de ces investissements dans la promotion du développement local et la création de la richesse.

Le taux de recouvrement des dettes de la

Cnac a été qualifié d'«acceptable», reflétant la concrétisation effective des activités d'investissement financées, a-t-on encore souligné.

Outre le financement des projets, la Cnac assure le suivi des projets lancés et contribue à la résolution des contraintes et préoccupation dont font face les investisseurs, selon la même source.

La Cnac organise aussi des rencontres de proximité de sensibilisation au profit des jeunes des établissements de la formation professionnelle notamment pour expliquer les procédures et avantages accordés par ce dispositif d'aide à l'emploi.

Fatah Y.

Souk Ahras

Profanation de tombes de chouhada dans la commune de Khedara

DES ACTES de profanation de plus de 70 tombes du cimetière des chouhada de la commune frontalière de Khedara (50 km à l'Est de Souk Ahras) ont été commis dimanche soir,

apprend-on lundi des services de la wilaya. Les habitants de Khedara se sont aperçus lundi matin de la profanation ainsi que de la destruction de la stèle commémorative portant les noms des 84 martyrs enterrés dans ce cimetière qui se trouve à l'écart du centre de la commune, a précisé à l'APS la même source. Le wali de Souk Ahras, Lounès Bouzegza, en compagnie des autorités civiles et militaires s'est rendu sur place pour constater cet acte de profanation, selon la même source. Les services de la police scientifique de la gendarmerie se sont également rendus sur site pour enquêter sur cette affaire, est-il indiqué.

R.R.

Hydrocarbures

La Libye annonce un programme d'investissement de 12 milliards de dollars sur cinq ans



■ La Libye compte lancer un programme d'investissement d'une valeur globale de 12 milliards de dollars dans le domaine pétrolier et gazier durant les cinq prochaines années, a annoncé, lundi à Rabat, le ministre libyen de la Planification du Gouvernement d'union nationale, Tahar Jouhaimi.

Par Ghania H.

Ces investissements vont porter sur «la prospection, l'exploration et la promotion dans ce domaine vital et locomotive de développement durable en Libye», a expli-

qué le ministre qui s'exprimait à l'ouverture du Forum libyen international économique et d'investissement.

Le ministre a rappelé que le gouvernement libyen a fixé, dans le cadre de la révision du programme quinquennal, les priorités en identifiant 4 000 projets qui seront réalisés en partenariat avec le secteur privé pour un coût de 100 milliards de dollars.

Il s'agit de projets de reconstruction, d'énergie renouvelable, de sécurité alimentaire et d'infrastructures, en plus du développement des secteurs de la santé, de l'éducation, des logements et des services de base, a-t-il précisé lors de ce forum marqué par la présence de plus de 400 participants venant de 12 pays.

Le ministre libyen a souligné que les hommes d'affaires désirant investir en Libye disposent de «toutes les garanties nécessaires pour mener à bien leurs investissements», citant à cet égard la loi libyenne n° 14 de 2014 qui accorde plusieurs mesures de facilitation et d'incitation aux investisseurs libyens et étrangers.

Dalil Y.

G. H./APS

Al Monitor

Un article du WSJ sur le Sahara occidental suggéré par le lobby marocain à Washington

Un article biaisé du quotidien américain «The Wall Street Journal» (WSJ) sur le Sahara occidental était rémunéré et suggéré par la firme de lobbying «SGR Government Relations & Lobbying», engagée par le Maroc pour influencer sur la position américaine à l'égard de la question sahraouie, a rapporté «Al-Monitor».

Selon les nouvelles révélations de ce quotidien en ligne, spécialisé dans les questions du Moyen-Orient, les lobbyistes de SGR ont rencontré Dion Nissenbaum, l'auteur de ce reportage orienté sur le Sahara occidental, cinq fois de suite avant son déplacement en mai dans les territoires occupés.

Dans une lecture déformée et erronée, présentant surtout des conclusions énoncées par le chef de la diplomatie marocaine, Nasser Bourita, le reporter du «Wall Street Journal» a affirmé que la Maison-Blanche «n'allait pas soutenir un plan destiné à créer une nouvelle nation africaine».

Citant le registre d'activités de SGR, durant les six mois qui ont précédé septembre, «Al Monitor» précise que les lob-

byistes du cabinet américain ont envoyé une douzaine de messages à Dion Nissenbaum et ce, pendant et après son déplacement au Sahara occidental occupé.

En guise de rémunération, SGR a reçu 90 000 dollars de la part du gouvernement marocain au cours de cette période, toujours selon les mêmes révélations.

Une preuve accablante de l'interférence du lobby marocain dans la ligne éditoriale de ce prestigieux quotidien américain qui prône pourtant «l'intégrité et l'indépendance» dans ses écrits.

Fait encore plus intrigant, le Maroc qui impose depuis des années un blocus médiatique au Sahara occidental, «offre un accès rare» au journaliste du «Wall Street Journal», fait remarquer «Al Monitor».

Contacté par «Al Monitor», le WSJ a indiqué que son journaliste «était là-bas avec l'autorisation du gouvernement marocain, condition requise pour tout journaliste intéressé de faire des reportages dans la région du Sahara occidental mais sans, pour autant, reconnaître la flagrante interférence».

Juste après la publication de cet article en août dernier, la partie sahraouie a révélé que le reportage en question a été réalisé après une visite du journaliste américain aux territoires occupés, organisée à son intention par la Direction du renseignement extérieur et du contre-espionnage marocain (DGED) sous la couverture du ministère des Affaires étrangères marocain.

Le ministère sahraoui de l'Information avait, alors, dénoncé «un écrit erroné présentant des conclusions énoncées par le ministre des Affaires étrangères marocain, Nasser Bourita, comme si elles étaient la position officielle américaine».

D'ailleurs, «le journaliste s'est exclusivement fondé dans la rédaction de son texte sur sa conversation tenue avec le ministre des Affaires étrangères marocain. Il a clairement indiqué que sa source était exclusivement composée de diplomates marocains et occidentaux», avait relevé le département sahraoui dans un communiqué.

Dalil Y.

Crimes contre les civils sahraouis

L'Association des juristes démocrates condamne

L'Association internationale des juristes démocrates (AIJD) a condamné les violations des droits de l'Homme perpétrées à l'encontre des civils sahraouis dans les territoires occupés, la répression systématique, la détention arbitraire et le traitement dégradant des détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaines.

Les participants à une réunion de l'Association, tenue vendredi et samedi à Bruxelles, ont adopté une décision concernant la question de la décolonisation du Sahara occidental condamnant les violations des droits de l'Homme perpétrées à l'encontre des civils sahraouis dans les villes occupées ainsi que la recrudescence des hostilités, la répression systématique, la détention arbitraire outre le traitement discriminatoire et dégradant des détenus politiques sahraouis.

La décision condamne également la poursuite de l'exploitation des ressources naturelles du peuple sahraoui par le régime marocain d'occupation soutenu par certains pays européens qui appuient son occupation illégale du territoire à des fins économiques, en violation flagrante des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et

des principes du droit international concernant les richesses naturelles des territoires non autonomes, y compris le Sahara occidental occupé.

La décision appelle l'ONU à créer un mécanisme onusien indépendant de surveillance des droits de l'Homme et à poursuivre ses efforts pour parvenir à une solution politique juste et

permanente à même de garantir le droit imprescriptible du peuple sahraoui à l'autodétermination. Dans ce contexte, la décision appelle le comité contre la torture à suivre l'état de mise en œuvre par l'occupation marocaine des recommandations contenues dans la décision du Comité onusien contre la torture (CAT) dans l'affaire du détenu

politique sahraoui Naâma Asfari et de son épouse Claude Mangin, interdite d'entrer au Maroc pour rendre visite à son époux condamné à 30 ans par la Cour de cassation de Salé après un précédent jugement du tribunal militaire de Rabat et à veiller à garantir les droits des détenus politiques sahraouis dans les geôles marocaines. **Salim N.**

Tunisie/Intempéries

Le ministère appelle les pêcheurs à ne pas sortir en mer

Le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a appelé, lundi, les pêcheurs à ne pas sortir en mer, les invitant à prendre les précautions nécessaires pour fixer leurs navires dans les ports, jusqu'au mercredi 13 novembre 2019.

Il a mis l'accent dans un communiqué faisant suite à la publication d'un bulletin spécial de l'Institut national de la météorologie (INM) qui prévoit des perturbations météorologiques, sur la nécessité de mobiliser les

moyens humains et logistiques des commissariats régionaux à l'agriculture dans les gouvernorats concernés et dans les régions avoisinantes et le maintien de la cellule de veille et de suivi de la situation climatique en état de réunion permanente pour intervenir en cas de besoin.

Le ministère a ordonné, également, d'intensifier le contrôle et d'assurer la veille au niveau des barrages et des lacs collinaires.

Selon un communiqué de l'INM publié

lundi, des pluies isolées et localement orageuses sont attendues sur le Grand Tunis, le Cap Bon et le nord. Les quantités de ces pluies atteindront les 80 mm avec des chutes de grêle et des coups de foudre localisés.

Les vents souffleront fort, dépassant localement 100 km/h et ce, à partir de la nuit du lundi, 11 novembre 2019 et se poursuivront jusqu'au mardi 12 novembre 2019.

R. M.



Israël

L'armée tue un haut commandant palestinien à Ghaza

■ L'armée israélienne a tué, hier matin à Ghaza, un haut commandant du Jihad islamique à Ghaza, un groupe armé palestinien, qui a répliqué avec des salves de roquettes sur Israël où plusieurs villes étaient en état d'alerte, laissant craindre une escalade.

Par Rosa C.

Les sirènes d'alarme ont été activées dans de nombreuses villes israéliennes à proximité de la bande de Ghaza jusque dans la métropole économique Tel-Aviv, où les écoles et les universités ont été fermées en raison des tirs. En fin de matinée, un Palestinien a été tué dans une nouvelle frappe israélienne sur la bande de Ghaza, selon un ministère dans l'enclave. A Damas, en Syrie, des frappes ont ciblé quasi-simultanément la maison d'un responsable politique du Jihad islamique, tuant deux personnes dont son fils, a indiqué l'agence officielle syrienne Sana, en imputant la responsabilité à Israël. Dans la bande de Ghaza, le Jihad islamique a confirmé la mort du commandant Baha Abou Al-Ata et de sa femme, après une frappe de l'armée israélienne sur l'étage de l'immeuble où résidait ce haut

dirigeant du groupe islamiste. Des résidents ont rapporté qu'une explosion avait frappé le domicile d'Abou Ata dans le district de Chajaiya à l'est de la ville de Ghaza. Et les mosquées locales ont annoncé sa mort. Agé de 41 ans et père de cinq enfants, Baha Abou Al-Ata avait rejoint les rangs du Jihad islamique dans les années 90, selon sa biographie diffusée par le groupe armé. Il commandait jusqu'à hier matin la branche Nord du Jihad islamique. Le Jihad islamique a annoncé être en «*alerte maximale*» après l'opération israélienne, promettant un barrage de roquettes sur le sud d'Israël dans des villes entourant Ghaza et à Tel-Aviv. Peu après, Israël a fait état d'un «*nombre important de tirs vers Israël*» depuis la bande de Ghaza, sous contrôle depuis plus de dix ans d'un autre mouvement islamiste, le Hamas, et sous blocus israélien. «*Notre message au Hamas et*

au Jihad islamique palestinien est que nous ne cherchons pas une escalade (...) mais que nous sommes prêts à des scénarios défensifs et offensifs», a déclaré, lors d'une conférence téléphonique, le porte-parole de l'armée israélienne, Jonathan Conricus. «*Nous nous préparons à plusieurs jours d'affrontements*», a-t-il ajouté. Le Jihad islamique a aussi été visé hier dans la capitale syrienne. Selon l'agence syrienne Sana, des projectiles ont touché la maison d'Akram Ajouri, tuant «*son fils Mouaz et une autre personne*». Le Jihad islamique a confirmé la mort d'un fils de ce cadre de l'organisation. Interrogé sur ces frappes à Damas, l'armée israélienne a répondu : «*Sans commentaire*». Abou Ata «*était responsable de plusieurs attaques terroristes, de tirs de roquettes sur l'Etat d'Israël au cours des derniers mois et avait l'intention de perpétrer des attaques imminentes*», a déclaré hier matin le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, qui devait s'exprimer à nouveau à 08h30 GMT. M. Netanyahu a affirmé que l'opération de l'armée, menée avec les services de renseignement intérieur du Shin Bet, avait



PH. > D. R.

été approuvée par son «*cabinet de sécurité*». Le Premier ministre, qui joue sa survie politique après avoir échoué à former une coalition au terme des élections de septembre, avait annoncé vendredi abandonner sa casquette de ministre de la Défense au profit de Naftali Bennett, élu issu d'un petit parti de droite. Mais l'opération de hier n'a pas été réalisée sous la houlette de M. Bennett car ce dernier n'est pas encore entré en fonction, a indiqué l'armée, refusant toute ingérence politique. «*Nous cherchions le moment opportun, un moment où (Abou*

Ata) n'est pas protégé par un bouclier humain, afin de minimiser les pertes potentielles», a précisé le porte-parole de l'armée israélienne. Plusieurs figures anti-israéliennes, dont le cheikh Ahmed Yassine, fondateur du Hamas, ont été visées par des éliminations ciblées par le passé, à Ghaza ou à l'étranger. Avant Abou Ata, le dernier assassinat ciblé était Hamad al-Khodori, 34 ans, considéré comme un argentier facilitant des transferts de fonds entre l'Iran, ennemi juré d'Israël, et les mouvements palestiniens du Jihad islamique et du Hamas.



Commentaire

Désengagement

Par Fouzia Mahmoudi

Sans surprise, les Iraniens continuent de faire porter aux Occidentaux le poids de tous leurs problèmes et n'hésitent pas à critiquer ouvertement les Européens qui restent pourtant, eux, attachés à l'Accord sur le nucléaire signé avec Téhéran en 2015. En effet, l'Iran s'en est pris hier aux Européens qui ont critiqué les récentes mesures de relance de ses activités nucléaires tout en échouant à l'aider à contourner les sanctions américaines. Parties à l'accord sur le nucléaire iranien signé il y a quatre ans, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, tentent, avec l'Union européenne (UE), de sauver le pacte, menacé depuis le retrait des États-Unis en 2018. En riposte à ce retrait unilatéral, assorti du rétablissement de sanctions américaines qui asphyxient l'économie iranienne, l'Iran s'est progressivement affranchi de certains engagements pris en vertu de l'accord, espérant faire pression sur ses partenaires pour qu'ils l'aident à contourner les sanctions. La semaine dernière, Téhéran a repris ses activités d'enrichissement d'uranium dans l'usine souterraine de Fordo, jusque-là gelées conformément au pacte. Paris, Berlin, Londres et Bruxelles ont affirmé lundi avoir de leur côté «*totalement respecté*» leurs engagements, et notamment la levée des sanctions internationales qui pesaient déjà à l'époque sur l'économie iranienne. «*Il est désormais essentiel que l'Iran respecte ses engagements et travaille avec tous les participants au JCPOA (sigle de l'accord de Vienne sur le nucléaire), afin de permettre une désescalade des tensions*», ont-ils ajouté dans un communiqué commun. «*Vous ? Vous avez totalement respecté les engagements pris en vertu du JCPOA ? Vraiment ?*», a rétorqué hier le chef de la diplomatie iranienne, Mohammad Javad Zarif sur Twitter. Et lors d'une conférence de presse, le président Hassan Rohani a affirmé que son pays «*avait attendu un an*», avant de commencer son désengagement progressif de l'accord. «*Personne ne peut nous accuser d'avoir abandonné aujourd'hui les engagements en vertu du JCPOA*», a-t-il déclaré. «*C'est un problème que notre ennemi a créé pour nous*», a-t-il ajouté en référence aux États-Unis. L'approche de l'Iran, selon Hassan Rohani, est de prendre «*le chemin de la résistance et de la persévérance*» en réduisant ses engagements et en négociant. «*Nous négocions avec le monde (...)* Ils nous font des propositions, nous leur faisons des propositions. Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai pas accepté les propositions qu'on m'a faites», a-t-il ajouté. Ainsi, loin de se régler, le dossier iranien continue de se compliquer et laisse entrevoir un rapide retour à la situation de la République islamique avant la signature de l'Accord qui devait pourtant lui permettre de retrouver une place sur la scène internationale. Donald Trump a donc réussi, grâce au retrait pourtant unilatéral de son pays, à couler ce pacte que son prédécesseur avait passé des années à négocier. F. M.

Irak

Mobilisation maintenue, l'ONU tente de stopper l'effusion de sang

De nouvelles manifestations et une grève des enseignants et des élèves secouent hier l'Irak où les Nations unies s'impliquent de plus en plus pour tenter de résoudre pacifiquement une crise jusqu'ici gérée par Bagdad dans la violence. Depuis le 1^{er} octobre, officiellement, 319 personnes ont été tuées – principalement des manifestants. Et un récent accord politique conclu sous l'impulsion de l'émissaire de l'Iran en Irak a fait redouter «*un bain de sang*». Alors que le nombre de morts recommençait à grimper et que le centre de Bagdad se transformait en champ de bataille, les Nations unies ont multiplié annonces et rencontres. Dans la rue, les manifestants tentent de maintenir la pression malgré une répression accrue et des intimidations qui ont réduit la taille des défilés. Il y a plusieurs jours que l'émblématique place Tahrir de Bagdad n'a pas été noire de monde comme durant les deux semaines qui ont suivi la reprise du mouvement le 24 octobre. Dans le sud, chiite et tribal, la désobéissance civile se poursuit toutefois. A Kout hier, des centaines de manifestants défilaient, faisant fermer écoles et administrations. A al-Hillah également, les écoles n'avaient pas ouvert leurs portes tandis que les administrations publiques avaient réduit leurs horaires d'ouverture. A Nassiriya – où deux manifestants

ont été tués dans la nuit, de source médicale – et à Diwaniya, deux villes à la pointe de la révolte depuis près d'un mois et demi, la plupart des établissements scolaires étaient fermés. A Bagdad, de jeunes manifestants affrontaient les forces de sécurité dans les rues commerçantes aujourd'hui désertées aux abords de Tahrir. Les forces de l'ordre recommençaient toutefois à boucler ces rues avec des blocs de béton, mis à bas ces derniers jours par les manifestants. De derrière ces pans de mur, elles tiraient grenades assourdissantes et lacrymogènes. «*On veut l'ONU. Notre peuple meurt, nous avons faim, on a tout subi, laissez l'ONU intervenir en Irak*», a lancé un manifestant à l'AFP. Lundi, la cheffe de la mission d'assistance de l'ONU en Irak (Unami), Jeanine Hennisbien réduit la taille des défilés. Il y a plusieurs jours que le emblématique place Tahrir de Bagdad n'a pas été noire de monde comme durant les deux semaines qui ont suivi la reprise du mouvement le 24 octobre. Dans le sud, chiite et tribal, la désobéissance civile se poursuit toutefois. A Kout hier, des centaines de manifestants défilaient, faisant fermer écoles et administrations. A al-Hillah également, les écoles n'avaient pas ouvert leurs portes tandis que les administrations publiques avaient réduit leurs horaires d'ouverture. A Nassiriya – où deux manifestants

ont été tués dans la nuit, de source médicale – et à Diwaniya, deux villes à la pointe de la révolte depuis près d'un mois et demi, la plupart des établissements scolaires étaient fermés. A Bagdad, de jeunes manifestants affrontaient les forces de sécurité dans les rues commerçantes aujourd'hui désertées aux abords de Tahrir. Les forces de l'ordre recommençaient toutefois à boucler ces rues avec des blocs de béton, mis à bas ces derniers jours par les manifestants. De derrière ces pans de mur, elles tiraient grenades assourdissantes et lacrymogènes. «*On veut l'ONU. Notre peuple meurt, nous avons faim, on a tout subi, laissez l'ONU intervenir en Irak*», a lancé un manifestant à l'AFP. Lundi, la cheffe de la mission d'assistance de l'ONU en Irak (Unami), Jeanine Hennisbien réduit la taille des défilés. Il y a plusieurs jours que le emblématique place Tahrir de Bagdad n'a pas été noire de monde comme durant les deux semaines qui ont suivi la reprise du mouvement le 24 octobre. Dans le sud, chiite et tribal, la désobéissance civile se poursuit toutefois. A Kout hier, des centaines de manifestants défilaient, faisant fermer écoles et administrations. A al-Hillah également, les écoles n'avaient pas ouvert leurs portes tandis que les administrations publiques avaient réduit leurs horaires d'ouverture. A Nassiriya – où deux manifestants

ont été tués dans la nuit, de source médicale – et à Diwaniya, deux villes à la pointe de la révolte depuis près d'un mois et demi, la plupart des établissements scolaires étaient fermés. A Bagdad, de jeunes manifestants affrontaient les forces de sécurité dans les rues commerçantes aujourd'hui désertées aux abords de Tahrir. Les forces de l'ordre recommençaient toutefois à boucler ces rues avec des blocs de béton, mis à bas ces derniers jours par les manifestants. De derrière ces pans de mur, elles tiraient grenades assourdissantes et lacrymogènes. «*On veut l'ONU. Notre peuple meurt, nous avons faim, on a tout subi, laissez l'ONU intervenir en Irak*», a lancé un manifestant à l'AFP. Lundi, la cheffe de la mission d'assistance de l'ONU en Irak (Unami), Jeanine Hennisbien réduit la taille des défilés. Il y a plusieurs jours que le emblématique place Tahrir de Bagdad n'a pas été noire de monde comme durant les deux semaines qui ont suivi la reprise du mouvement le 24 octobre. Dans le sud, chiite et tribal, la désobéissance civile se poursuit toutefois. A Kout hier, des centaines de manifestants défilaient, faisant fermer écoles et administrations. A al-Hillah également, les écoles n'avaient pas ouvert leurs portes tandis que les administrations publiques avaient réduit leurs horaires d'ouverture. A Nassiriya – où deux manifestants

10^e Festival international de danse contemporaine

L'Algérie, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie à l'honneur

■ Des chorégraphies conçues dans des thématiques en lien avec le droit de la femme à s'émanciper, la tradition ancestrale, la lutte des classes et l'aspiration au changement, ont été présentées lundi soir à Alger, par des troupes de danse d'Algérie, du Mali, d'Égypte, du Maroc et de Tunisie, dans le cadre du 10^e Festival international de danse contemporaine, devant un public peu nombreux.

Par Adéla S.

«**L**e rêve», «Les sorciers», «Moch hilm» (Ce n'est pas un rêve), «Dhadjadj Es'Semb» (Le bruit du silence) et «Kayen ?» (Y a-t-il ?), sont les intitulés des performances accueillies à l'Opéra d'Alger et exécutées avec autant d'intensité et de grâce, par les ballerines et les danseurs des troupes «Mosta. Stars», Karembastudio et les compagnies, de danse contemporaine d'Égypte ainsi que «Col Jam», marocco-tunisienne, respectivement. Fatma Chikh Djaoutsi, de la troupe «Mosta. Stars» de Mostaganem, rêve de devenir une danseuse étoile, malgré les regards obliques et les brimades qu'elle subit au quotidien, de la part d'une société sclérosée qui refuse d'entendre raison, jusqu'au moment où Khaled Gourinete et Khelifa Benbrahim Rachid, deux danseurs aux talents confirmés, s'invitent dans un de ses rêves pour la libérer à travers une courte danse qu'ils exécuteront à trois, dans la beauté du geste et la grâce du

mouvement. S'inspirant d'une histoire familiale, le chorégraphe, metteur en scène et danseur malien, Aly Karembé entendait, à travers «Les sorciers», performance à huit tableaux, répercuter sur la scène artistique une tradition ancestrale, qui voulait que les «membres d'une même famille» élisent celui qui devait «partir travailler en terre d'exil» et qui devait être, pour cela, le plus «fort» et le plus «dynamique».

Soutenu par la ballerine Sylvie Kouame et les danseurs Bocar Dembelé et Chek Djalou, Aly Karembé retournera au village paternel, malgré toutes les contraintes, récupérer le titre de son père, élu par sa famille et assassiné par ses détracteurs, «jaloux de sa force et ses succès commerciaux».

Dans une prestation qui aura franchi les limites du 4^e art, «Moch hilm», de l'Égyptienne Sally Ahmed, fait appel à l'utilisation de dialogues et d'accrochages pour une mise en situation universelle, plus crédible, avec une plus grande sensibilisation sur le traitement que les gens aisés réservent à leurs employés qu'ils considèrent comme des

«sujets». La trame de la performance égyptienne, menée par les ballerines Shery Ahmed, Youmna Mosaâb, Halla Imam et Rasha Wakiel, ainsi que les danseurs Amer Atef et Nour Henidy, raconte l'histoire de deux servantes dans une grande propriété privée, très mal traitées par la maîtresse des lieux, renvoyant ainsi à une époque supposée révolue dans un «appel de détresse» qui a fait interagir l'assistance avec les artistes.

Plus dans le questionnement encore, le jeune Abdessamad Seddouki de Sidi Bel Abbès, un habitué du festival avec huit participations à son compte, est venu pour faire entendre le «bruit du silence», où il met brillamment en scène un personnage dépressif et agité qu'il interprète, «certainement victime d'une société impitoyable à l'égard des faibles», dira-t-il, utilisant judicieusement comme leitmotiv le geste récurrent du renversement de la main, synonyme de toutes les interrogations, dans une courte chorégraphie empreinte du sentiment d'«anxiété et de colère». La Compagnie marocco-tunisienne «ColJam»,



composée par Wajdi Gagui, chorégraphe et concepteur du spectacle, Ahlam El Morsli, Soufiane Naym et Ester Lozano Torné, est venue avec «Kayen ?», une mise en garde contre la société de consommation, présentée dans une prestation dominée par des mouvements, exprimant, sous un éclairage vif, la colère et la violence et des personnages qui finissent par se souiller le corps de poudre blanche, gardée jusque-là dans des sacs déposés le long de la scène. En présence de représentants du ministère de la Culture

et des missions diplomatiques accrédité à Alger des pays au programme de la soirée notamment, l'assistance a apprécié de belles poésies en mouvement, savourant chaque moment de la soirée dans l'allégresse et la volupté.

Outre les troupes algériennes, douze pays prennent part au 10^e Festival international de la danse contemporaine d'Alger qui se poursuit jusqu'au 13 novembre, avec au programme de la journée d'hier des ballets d'Algérie, de Hongrie et de Syrie.

A. S./APS

10^e Fica

Trois courts métrages projetés à Alger

Trois courts métrages, traitant de l'extrémisme violent et de terrorisme, ont été présentés lundi soir à Alger devant un public de cinéphiles nombreux.

Programmés dans «Fenêtre sur courts», une des catégories compétitives du 10^e Festival international du cinéma d'Alger, ouvert jeudi, «Hadi Hiya», «La fausse saison» et «Une histoire dans ma peau» convoquent le passé sombre et douloureux de l'Algérie à travers les blessures et les traumatismes engendrés par le terrorisme des années 1990.

Le jeune Youcef Mahsas décrypte dans «Hadi Hiya» (Ainsi soit-il) les traumatismes psychologiques de la tragédie des années 1990 à travers l'histoire d'un jeune couple. Tourmentée, Sarah qui vit dans une vétuste maison coloniale avec son mari, Lyès, et sa fille, Nazek, se remémore les souffrances d'enfance qu'elle a endurées, la rendant «prisonnière» d'un passé douloureux duquel elle ne pouvait se détacher.

Pour sa part, le réalisateur Menad Embarek aborde le terrorisme à travers l'histoire de Djamel, un fidèle vivant dans une famille modeste et émancipée qui, pourtant, ne le prédestinait

pas à intégrer un groupuscule extrémiste qui allait attenter à la vie de son voisin de quartier, un chanteur de cabaret.

Présent à la projection, le réalisateur qui fait sa première expérience dans le cinéma avec des comédiennes novices, dit être «motivé par le devoir de mémoire à toutes les victimes du terrorisme» dont des intellectuels, artistes et journalistes.

Son court métrage de 15 minutes, explique-t-il, tente de porter un regard sur «la société algérienne qui pâtit du manque de communication», une défaillance qui favorise, selon lui, l'exclusion et l'extrémisme.

Toujours dans le même ton, Yanis Kheloufi épluche, de son côté, le terrorisme à travers un portrait de 17 mn, consacré à Kader Affak, comédien et militant engagé dans les luttes démocratiques, témoin de la période sombre des années 1990.

Acteur dans «Cœur sur la main», une organisation caritative, il s'engage aux côtés d'artistes et écrivains pour animer la scène culturelle et intellectuelle dans les anciens locaux du Mouvement démocratique et social (MDS), qui abritent depuis

deux ans un espace dédié à l'expression artistique (Le sous-marin). Ces lieux, dit-il, porteurs de mémoire, d'émotions et de leçons, sont évocateurs car ils ont hébergé, durant les années du terrorisme, des journalistes, écrivains ou encore des patriotes.

Dix-huit longs métrages (documentaires et fictions) et huit courts métrages sont programmés en compétition du 10^e Fica qui prévoit également la projection hors compétition de sept films.

«La Bolduc», portrait de la première chansonnière québécoise, projeté à Alger

Le long métrage de fiction «La Bolduc», portrait émouvant consacré à la vie et au parcours de la chansonnière la plus connue au Québec, Mary Travers Bolduc, a été projeté lundi à Alger en présence de son réalisateur, François Bouvier.

En compétition dans la catégorie documentaire du 10^e Festival international du cinéma d'Alger, ouvert jeudi, «Bolduc» porte à l'écran l'histoire de Mary Travers, ménagère issue d'une

famille modeste devenue célèbre grâce à ses chansons qui racontent le quotidien des gens ordinaires.

Basé sur la biographie de l'artiste et les témoignages des proches descendants, le film retrace la vie de cette mère de famille pour qui la musique, en plus d'être une passion, lui permet surtout de faire vivre la famille.

Sorti en 2018, le film suit durant 103 minutes le parcours de Mary Travers, partagée entre ses obligations domestiques comme couturière et ses engagements professionnels avec les producteurs et autres acteurs de l'art.

Le film évoque, en filigrane, le combat des femmes pour le droit au vote au Québec, province majoritairement francophone, présentée dans le contexte de la crise du début du 20^e siècle.

Lors des débats à l'issue de la projection, le réalisateur a indiqué qu'il s'était appuyé sur la biographie de l'artiste ainsi que les témoignages recueillis auprès de son entourage familial.

Pour le tournage, François Bouvier dit être «contraint» d'écourter la durée à 25 jours

(au lieu de 40 jours), en raison de «difficultés financières».

À la question de savoir si Debbie Lynch-White, actrice québécoise qui incarne Mary Travers, interprétait en live les chansons, le réalisateur a précisé que «toutes les chansons dans La Bolduc ont été préenregistrées, exceptée une chansonnette exécutée par synchronisation labiale».

Dix-huit longs métrages (documentaires et fictions) et huit courts métrages sont programmés en compétition du 10^e Fica qui prévoit également la projection hors compétition de sept films.

Les projections se poursuivent jusqu'au 16 novembre dans les salles de l'Office de Riad El Feth, avec au programme de la journée d'hier, la présentation en avant-première de la fiction «Paysages d'automne» de Merzak Allouache.

Racim C.

AGEND'ART

Office Ryad El Feth
Du 7 au 16 novembre :
10^e édition du Festival international du cinéma d'Alger.



Botswana
Amrouche annonce son groupe pour les prochains matchs

LE SÉLECTIONNEUR algérien de l'équipe botswanaise de football, Adel Amrouche, a convoqué 25 joueurs, dont 6 évoluant à l'étranger, en vue des deux premières journées des qualifications de la CAN-2021, vendredi en déplacement face au Zimbabwe et à domicile le 18 novembre face à l'Algérie, rapportent lundi des médias locaux. Amrouche a décidé d'écartier quatre joueurs qui ont été surpris en train de boire de l'alcool en plein stage de la sélection en octobre dernier. En revanche, le meneur de jeu de Township Rollers, Ofentse Nato, signe son retour après une longue absence. Les «Zebras» entrent ce lundi en regroupement avant d'attaquer leur premier match face aux

«Warriors» zimbabwéens. Le Botswana, 146^e au dernier classement Fifa, ne compte qu'une seule participation à la CAN, lors de l'édition 2012 organisée conjointement par le Gabon et la Guinée-équatoriale, soldée par une élimination dès le premier tour. De son côté, l'équipe nationale a entamé également ce lundi un stage au Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger), en présence de 23 joueurs, dont trois nouveaux : Maxime Spano-Rahou (FC Valenciennes/France), Réda Halaïmia (Beerschot VA/Belgique) et Adam Zorgane (Paradou AC). Les champions d'Afrique accueilleront jeudi la Zambie à Blida, avant d'affronter le Botswana quatre jours plus tard à Gaborone.

Liste des 25 joueurs du Botswana :

Gardiens : Ezekiel Morake (TS Galaxy/Afrique du Sud), Kabelo Dambe (Township Rollers), Lesenyi Malapela (Orapa United)
 Défenseurs : Mmoloki Kebalepile (Extension Gunners), Gape Gaogangwe (Orapa United), Tshepo Maikano (Gaborone United), Onkarabile Ratanang, Simisane Mathumo, Thatayaone Ditlokwe (Township Rollers), Lesenyi Ramora (Highlands Park/Afrique du Sud), Kaelo Kgaswane (Security Systems)
 Milieux : Moshia Gaolaolwe (TS Galaxy/Afrique du Sud), Molebatsi Thalefo, Ofentse Nato, Maano Ditshupo (Township Rollers), Keagile Kobe (BDF XI), Thatayaone Ramatlapeng (Security Systems), Mogakolodi Ngele (Black Leopards/Afrique du Sud), Kabelo Seakanyeng (Lija Athletic/Malte), Mpho Kgaswane (Zira FC/Azerbaïdjan)
 Attaquants : Tumisang Orebonye, Lemponye Tshireletso (Township Rollers), Kenanao Kgetholetsile (Security Systems), Mishani Thupa (Extension Gunners), Thayaone Kgamananye (Gaborone United).

Personnes interdites de stade
Les modalités d'établissement du fichier national connues

LES MODALITÉS d'établissement et de mise à jour du fichier national des personnes interdites d'accès aux infrastructures sportives ont été fixées par décret exécutif et publiées au «Journal officiel» numéro 64, dans le but de lutter contre le phénomène de la violence dans les stades. Selon le document, le fichier national des personnes interdites d'accès aux infrastructures sportives «est une base de données centralisée, extraite du système national automatisé du casier judiciaire, conformément à la législation en vigueur». Selon l'article 3 du décret exécutif N° 19-272, le service central du casier judiciaire du ministère de la Justice est chargé de l'organisation, de la gestion et de la mise à jour du fichier national des personnes interdites de stade. Afin de prendre les mesures susceptibles de prévenir et de lutter contre la violence dans les infra-

structures sportives, «les fédérations sportives nationales, les ligues sportives, les associations et les clubs sportifs sont informés par les services habilités du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports sur les personnes dont les noms figurent dans le fichier national des personnes interdites d'accès aux infrastructures sportives». «Les personnes ayant accès au fichier national des personnes interdites d'accès aux infrastructures sportives sont : les services habilités relevant du ministère chargé de l'Intérieur et des Collectivités locales, les services habilités relevant du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, les services habilités relevant de la Direction générale de la Sécurité nationale, les services habilités relevant du Commandement de la Gendarmerie nationale et les sources.

Sanctions de la LFP
Le MCO et l'USM Annaba joueront à huis clos

LE MC ORAN (Ligue 1) et l'USM Annaba (Ligue 2) ont écopé chacun d'un match à huis clos, plus une amende de 200 000 dinars, a annoncé ce lundi la Ligue de football professionnel (LFP) sur son site officiel. Le MCO a été sanctionné pour «affichage de deux banderoles et slogans antisportif, portant atteinte à l'honneur et à l'image des instances», alors que la formation d'Annaba a écopé de la même sanction pour «utilisation de fumigènes et jet de pétards - 3^e infraction →», précise la même source. De son côté, l'AS Aïn M'illa a écopé d'une amende totale de 450 000 dinars pour «absence de eau chaude dans

les vestiaires, mauvais comportement des ramasseurs de balles et utilisation et jet de fumigènes». Le milieu de terrain du NC Magra, Hocine El-Orfi, s'est vu infliger deux matchs de suspension plus une amende de 20 000 dinars pour «comportement antisportif envers adversaire, plus comportement antisportif». Le président de l'US Biskra, Abdallah Benaiça, est suspendu jusqu'à son audition. Enfin, le joueur du JSM Skikda (Ligue 2), Amir Mokhtar Lamhene, a pris quatre matchs de suspension, dont un avec sursis, plus une amende de 40 000 dinars pour comportement antisportif envers officiel.

Ligue I/Match décalé de la 10^e journée
Le MCA à l'épreuve de la JSK

■ Le Mouloudia d'Alger affronte aujourd'hui, au temple olympique, la JS Kabylie, dans un classique qui promet pour le compte d'un match décalé de la 10^e journée de la Ligue I.



Le Doyen veut un autre succès

Par Mahfoud M.

I faut savoir que la rencontre a été reportée pour permettre au d oyen des clubs algériens de récupérer de son long voyage qui l'avait mené en Irak pour disputer le match aller des 1/16^e de finale de la Coupe arabe des clubs face aux forces aériennes irakiennes et qui s'est soldé sur un score vierge. La rencontre est très importante pour les deux formations dont les objectifs sont clairs, à savoir, jouer les premiers rôles et disputer le titre. Le Doyen qui a gardé sa première place après la défaite du CRB face au CSC, souhaite l'emporter pour prendre seul les com-

mandes et pour cela, il sait qu'il doit se donner à fond, sachant que l'adversaire n'est pas facile à manier. Les Vert et Rouge récupéreront leur milieu de terrain Sofiane Bendebka, alors que le meneur de jeu, Djabou, qui a inquiété le staff technique après une légère blessure, devrait prendre place dans l'effectif. Le coach du MCA, Bernard Casoni, compte beaucoup sur cette rencontre, lui qui souhaite effacer la dernière défaite concédée face à ce même club à Bologhine sur le score de (5/2) et qui avait à l'époque créé une grosse polémique. Le Mouloudia, à qui tout réussi cette saison, sera devant un sérieux test et se doit de l'emporter s'il veut montrer sa dispo-

sition à continuer à jouer les premiers rôles. De son côté, la JS Kabylie se présentera lors de ce match avec une grande détermination pour effacer les dernières contre-performances enregistrées en championnat, dont la dernière en date est cet échec face au CSC. En tout cas, le coach Velud risque carrément le limogeage au cas où l'équipe venait à concéder une autre défaite, car le président Mellal l'avait averti ainsi que les joueurs, leur expliquant qu'il ne veut pas d'autres échecs qui mettraient l'équipe dans le doute et voir l'objectif du championnat s'éloigner de plus en plus.

M. M.

Riyad Mahrez
«J'adore les meetings avec Guardiola»

L'ailier international algérien, Riyad Mahrez, en manque de temps de jeu avec Manchester City (Premier league anglaise de football), a tout de même encensé son entraîneur espagnol Pep Guardiola, estimant qu'avec lui le groupe

apprenait sans cesse. «Lui, c'est un gagnneur, il est là pour nous faire progresser. Guardiola, il va tout nous expliquer, tout nous décrypter, de A à Z, avec l'objectif de nous faciliter le match. Il est focus sur le jeu. J'adore les meetings avec le coach. La vidéo avec lui, c'est fascinant parce qu'on apprend sans cesse», a affirmé Mahrez dans un entretien accordé à «France Football». Laissé sur le banc dimanche lors du choc face à Liverpool (défaite 3-1), la participation de Mahrez dans le onze titulaire des «Cityzens» reste irrégulière. Lors de ses apparitions, le capitaine de l'équipe nationale a réussi à tirer son épingle du jeu, ce qui lui a valu d'être désigné meilleur joueur du mois d'octobre de son équipe. «Le vestiaire d'un grand club, c'est une autre réalité. Il faut

se battre non-stop. Le relâchement n'est pas toléré. Je vais davantage chercher les choses, parce que si tu ne le fais pas, tu sais très bien qu'un autre jouera à ta place. Faire un bon match, ça ne suffit plus, il faut faire de très, très bons matches tout le temps. C'est ça Manchester City. Si vous faites un très bon match sans être décisif, on va pondérer votre performance. Alors que si vous faites des matches moyens avec des stats, on va dire que vous êtes un très bon joueur», a tenu à relativiser Mahrez, par rapport à sa situation. Distancé par les «Reds», Man City a fait du surplace en reculant à la 4^e place au classement avec 25 points, à neuf longueurs de Liverpool, bien placé pour reconquérir un titre qui fuit son palmarès depuis 1990.

Ph. > D. R.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou/Un véhicule emporté par la crue d'un oued

Une personne décédée et trois autres sauvées



UN VÉHICULE à son bord 4 personnes a été emporté lundi peu avant 21h par la crue de l'oued Azaghar dans la commune de Bouzeguène (60 km à l'Est de Tizi Ouzou). Trois personnes, âgées entre 18 et 29 ans, ont été secourues saines et sauvées par les éléments de la Protection civile et évacuées vers les hôpitaux d'Azazga et Bouzeguène. Le corps sans vie de la quatrième personne a été repêché par les éléments de la Protection

civile au lieu-dit Tizi Temila peu avant 11h du matin d'hier. Il s'agit du corps du jeune A.Samir (29 ans) natif de la commune d'Azazga. La Protection civile a mobilisé plus de 70 agents en plus du groupe de recherche et d'intervention en milieux

périlleux (GRIMP) et les moyens matériels spécifiques pour ce genre d'opération. Des citoyens ont également pris part aux opérations de recherches. A noter que les fortes chutes de pluie enregistrées ces deux derniers jours à Tizi Ouzou frôlant un cumul de 100 mm ont causé des désagréments aux habitants notamment les usagers de la route suite à des glissements de terrains et crue de cours d'eau.

Hamid M.

Conformité

Le délai du retrait du registre du commerce électronique expire le 31 décembre

LA DIRECTION du commerce de la wilaya d'Alger a rappelé, mardi, aux commerçants activant dans son territoire que le délai de retrait du registre du commerce électronique (RCE) expirera le 31 décembre 2019. La Direction du commerce de la wilaya d'Alger invite, dans un communiqué, les commerçants (personnes physiques et morales) qui n'ont pas encore retiré le registre du commerce électronique (RCE), à se rapprocher des services du Centre national du registre du commerce (CNRC) pour le faire avant l'expiration du délai légal. Tous les commerçants sont appelés à introduire une demande de modification de leurs extraits de registre du commerce,

auprès des antennes locales du CNRC, pour obtenir le code électronique, précise le même source. A l'expiration de ce délai (31 décembre 2019), tout registre du commerce dépourvu du code «RCE» est considéré «nul et non avenue» et son titulaire ne pourra pas exercer son activité commerciale, souligne le communiqué. Le ministère du Commerce avait mis en avant l'importance du recours au RCE, soulignant qu'il permettra à ses services de «mieux maîtriser l'encadrement et la modernisation du contrôle économique et le suivi et la régulation du marché afin d'assurer la transparence et l'efficacité des opérations de contrôle». Ouali Y.

Accusés d'«atteinte à l'unité nationale»

Une année de prison dont 6 mois de sursis à l'encontre de 21 détenus

LA COUR de justice de Sidi M'hamed a rendu mardi à l'aube son verdict : une année de prison dont 6 mois avec sursis à l'encontre de 21 personnes appréhendées dans le cadre du Hirak populaire, pour atteinte à l'unité nationale, assortie d'une amende de 30 mille dinars algériens. Après une séance qui a duré une journée complète, le juge a prononcé le verdict suivant : «six mois de prison ferme et six mois avec sursis» à l'encontre de 21 détenus appréhendés lors des marches populaires pacifiques que connaissent plusieurs wilayas depuis le 22 février dernier, pour atteinte à l'unité nationale en «brandissant l'emblème amazigh et en distribuant des autocollants et des

tracts». Une amende de 30 mille dinars algériens a été infligée par la cour à chaque détenu, tous les objets qu'ils avaient en leur possession lors de leur arrestation ont été confisqués. Lors de la même séance, le procès de 20 autres détenus pour les mêmes chefs d'inculpation a été reporté pour le 18 novembre en cours, 11 étant sous mandat de dépôt et 9 sous contrôle judiciaire. La rue adjacente à la cour de Sidi M'hamed a connu dès les premières heures du procès une affluence de citoyens dont la majorité étaient des proches demandant leur libération immédiate face à une présence conséquente des forces de sécurité.

M. L.

Chute libre du dinar



Djalou@hotmail.com

Djamel Belmadi, sélectionneur national

«Je ne supplierai personne pour venir en sélection»

Le coach national, Djamel Belmadi, a tenu une conférence de presse à 48 heures du premier match des éliminatoires de la CAN 2021 face à la Zambie qui se déroulera ce jeudi au stade Mustapha-Tchaker de Blida, pour donner des explications sur la liste retenue pour ce match ainsi que le second qui opposera les Verts au Botswana pour le compte de la 2^e journée de ces éliminatoires.

Par Mahfoud M.

Interpellé sur la non-convocation de Boudaoui et même s'il reconnaît que ce jeune est pétri de qualités, il estime qu'il devra démontrer une force mentale incontournable, s'il souhaite être toujours présent avec la sélection. «Quand j'ai estimé qu'il pouvait apporter je l'ai pris, désormais il est en difficulté. Il y a eu peut-être un relâchement», a-t-il souligné. Pour ce qui est de Zorgane qui honore sa première convocation en sélection, Belmadi dira : «Ce n'est pas un joueur que l'on a découvert à l'instant. On le suit depuis des mois, on observe, on analyse et on évalue si un joueur est apte à venir en équipe nationale». Parlant de la baisse de régime du buteur de l'EN, Baghdad Bounedjah, il expliquera comprendre ce phénomène, car ce joueur manque de repos vu qu'il a du enchaîner la LdC (asiatique) après la CAN. Néanmoins il estime qu'en EN, il est épanoui et a montré sa forme sur le match de la Colombie. Parlant des joueurs rappelés pour ce stage et ce match face à la Zambie, il souhaite, par exemple, revoir un Soudani aussi performant qu'il

était avec la sélection. Pour ce qui est de Spano Raho, il révélera que ce dernier a été suivi depuis plusieurs matchs et qu'avec le départ de Halliche une place s'est libérée. «Maintenant rien n'est simple, arriver dans les 23 n'est pas une finalité il faut y rester en étant performant pour confirmer, sinon il est difficile de réapparaître», a-t-il ajouté à son égard. Il dira la même chose de l'ex-joueur du MCO qui évolue actuellement en Belgique, Halaimia qui avait aussi été observé dans le cadre du match face au Qatar. «Il est capable de bien défendre, tout en se portant vers l'avant en étant très à l'aise avec le ballon», a-t-il affirmé. Il mettra fin à la polémique qui concerne le milieu de terrain de Rayan au Qatar, Brahimi qui, dit-il, n'a pas été convoqué pour des raisons familiales. Abordant le sujet du match face à la Zambie, il dira

qu'il souhaite le gagner comme tous les matchs qu'il aborde avec la sélection.

«Moi on ne m'a pas pris pour construire petit à petit une équipe avec des objectifs lointains. Il y a un impératif de résultats et s'ils sont mauvais, je suis viré. C'est ce qui a été fixé», avouera-t-il pour expliquer les challenges qu'il aborde à chaque fois. Pour ce qui est du second match face au Botswana, il affirmera qu'il y a eu des échos comme quoi les conditions étaient catastrophiques dans ce pays, ce qui rendra difficile la mission des Verts. Interpellé sur les autres joueurs binationaux susceptibles de prendre place dans le groupe, il réitérera sa position qu'il est prêt à accueillir tout joueur qui souhaiterait porter le maillot national mais qu'il ne se mettra pas à genoux pour implorer conquête de venir.

M. M.

Coupe de la CAF

Le groupe du Paradou AC

LE PARADOU AC connaît ses prochains adversaires en Coupe de la CAF après le tirage au sort qui s'est déroulé il y a quelques minutes au Caire. Les

Algériens seront dans le groupe D avec les Ivoiriens de San Pédro, les Marocains de l'US Agadir et les Nigériens de Enyimba.